d'hui, à l'office des affaires étrangères, les ratifications du traité conclu, le 6 mars de cette année, à Pékin, entre l'Allemagne et la Chine, concernant la baie de Kiao-Tchéou.

Pékin, 20 mai. — Les fêtes en l'honneur du prince Henri de Prusse se sont terminées par un dîner à la légation russe. Le prince est parti de bonne heure, hier matin, pour visiter la grande muraille.

On attend son retour dimanche.

Un terrible cyclone. — Nombreuses victimes

New-York, 20 mai. — Soixante-dix personnes ont péri pendant le cyclone qui a sévi dans la nuit de mercredi sur la frontière des Etats d'Iowa, d'Illinois et de Wisconsin.

Chronique Locale

ROUBAIX

Union Sociale et Patriotique. — Un punch sera offert, samedi, 2 mai, à neuf heures précises du soir, au siège de l'Union, rue Pauvrée 28, à l'occasion de l'élection de M. Eugène Motte, aux membres du Comité directeur et des comités de section.

Nous croyons savoir que des réunions du même genre seront organisées, dans chaque section, pour tous les adhérents.

L'exposition des primes de la fondation Alfred Motte Grimonprez. — En ce moment les primes de la fondation Alfred Motte sont exposées dans une des salles de l'ancien collège, rue du Collège.

Les objets qui seront distribués dimanche aux indigents, par les soins du Bureau de Bienfaisance, sont tous, bien entendu, de première nécessité. Ils forment une collection très agréablement groupée d'articles de literie, de meubles, etc.

Autour de la salle sont rangés, huit lits complets (lit en fer, sommier, matelas, couverture, draps); dix tables et soixante chaises, quatorze garde-robes, un poêle-cuisinière, etc.

Les nombreuses personnes qui sont venues visiter l'exposition sont toutes d'accord pour reconnaître que le choix des primes a été très judicieusement fait.

On nous prie de rappeler à nos lecteurs que la distribution se fera dimanche, à 5 heures, dans la salle des fêtes de l'ancien collège.

Mort de Sœur Bénézet, des Filles de la Sagesse. — La paroisse Sainte-Elisabeth vient de faire une grande perte : Sœur Bénézet, des Filles de la Sagesse, est morte, vendredi matin, dans sa 73e année, à l'External des Saints-Anges.

Cette religieuse d'élite était bien connue des Roubaisiens qui, pendant cinquante ans, ont pu la voir se dévouer au milieu d'eux, avec un zèle toujours plus actif, à une œuvre belle entre toutes : l'éducation de la jeunesse.

Sœur Bénézet arriva à Roubaix en 1850.

Le couvent de la Sagesse venait d'être fondé. En 1863 elle fut envoyée dans la paroisse Sainte-Elisabeth qu'elle ne quitta plus. Nommée supérieure en 1864, elle occupa, avec sa communauté composée de vingt-six religieuses, l'école de la rue Sainte-Elisabeth qui comprenait à cette époque, avec l'asile, plus de 1.000 élèves.

Deux ans plus tard, elle fondait le demi-pensionnat des Saints-Anges, place Sainte-Elisabeth.

Très compétente en matière d'éducation, Sœur Bénézet occupait une grande place dans l'enseignement libre de notre ville.

Cœur généreux, esprit ouvert, elle s'était vite acquis dans le quartier une popularité justement méritée.

Les pauvres perdent en elle une bienfaitrice au dévouement sans limite et aux sentiments d'une admirable délicatesse. Sœur Bénézet faisait le bien sans bruit, modestement, mais avec intelligence et tact.

Par tout une vie consacrée à l'instruction, à l'éducation des enfants du peuple, et au soulagement des infortunés, Sœur Bénézet a mérité la reconnaissance de tous les Roubaisiens.

Ses funérailles auront lieu lundi prochain, à neuf heures et demie, en l'église Ste-Elisabeth.

Nous savons que les habitants de la paroisse tiendront par leur présence à donner une dernière marque publique de sympathie à celle qui fut leur bienfaitrice.

Au « Club hippique de Roubaix ». — Les derniers préparatifs en vue du concours des 22 et 23 mai sont à peu près terminés à la piste du Breucq. La décoration de l'enceinte est superbe !

Un orchestre de cent musiciens se fera entendre pendant ces deux jours de fêtes.

Nous rappelons que la Compagnie des tramways à vapeur de Lille à Roubaix organisera un service spécial qui donnera satisfaction aux personnes se rendant à la piste du Breucq. Les départs de la Grande Place de Roubaix auront lieu toutes les cinq minutes. Les départs de la Grand'Place de Lille auront lieu toutes les trente minutes, à l'heure et à la demie.

En outre, des trains spéciaux à destination du Club hippique partiront de la Place de Lille à 1 h. 15, 1 h. 45 et 2 h. 15.

Le retour sera également assuré par des trains spéciaux.

A « la Ruche Roubaisienne ». — Caisse de retraites pour la vieillesse des ouvriers de Roubaix. — On nous adresse la communication suivante :

« Dans sa dernière réunion de mercredi dernier, le conseil d'administration de la *Ruche Roubaisienne* s'est entretenu, d'une façon très intéressante, de l'importante question de la création d'une caisse de retraites pour la vieillesse, applicable à tous les travailleurs de Roubaix et des environs.

« C'est, en effet, dans un noyau comme la *Ruche*, réalisant des idées nouvelles d'économie, que l'initiative d'une pareille institution peut se développer et se propager rapidement avec succès.

« L'institution de la caisse des retraites n'est pas chose nouvelle à créer puisqu'elle existe en France sous différentes formes, dans les administrations, dans les sociétés diverses de secours mutuels et de prévoyance, elle existe surtout dans l'institution réorganisée depuis 1850 de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse garantie par l'Etat, à laquelle tout individu désireux de se créer une petite rente dès l'âge de 50 ans pouvant atteindre 1200 fr. peut verser à sa guise et sans y être obligé à des époques fixes des sommes minimes dès 1 fr.

« Malgré les avantages que procure cette institution, elle n'a pas encore donné, depuis sa création, des résultats très appréciables pour la masse des travailleurs de Roubaix, par la raison qu'elle est méconnue et exige quelques formalités.

« L'ouvrier des villes n'a pas l'obstination économique du paysan : il aime à se solidariser et à ne pas se voir isolé pour réaliser un progrès qui intéresse sa corporation ; il aime le milieu qui pense et agit pour ses intérêts, ce qui n'est pas un obstacle pour la question qui nous intéresse, mais il faut un stimulant pour entraîner toute cette masse homogène par une initiative partant de son milieu et en laquelle elle est confiante et qui agit sur elle autant par camaraderie que par conviction.

« C'est avec ces considérations qu'il faut aborder l'étude de cette importante question pour se mettre à l'œuvre et le Conseil d'administration de la *Ruche* est décidé, suivant le désir unanime et répété de ses membres, d'en poursuivre la réalisation immédiate sous une forme profitable à tous les ouvriers de Roubaix.

« Dès que la question sera suffisamment étudiée pour en commencer le fonctionnement, la *Ruche Roubaisienne*, dans les limites autorisées par ses statuts, en prendra les premiers frais à sa charge.

« *Le Conseil d'administration de la « Ruche Roubaisienne »*.

L'arrivée de Mgr Monnier à Roubaix. — Mgr Monnier, évêque de Lyda, est arrivé vendredi à Roubaix, venant de Fives où il avait procédé aux cérémonies de la confirmation.

Mgr Monnier, qui est descendu au presbytère de la paroisse Notre-Dame, donnera le sacrement de la confirmation aujourd'hui samedi dans la matinée, à Saint-Joseph, à la Sainte-Union et à onze heures, à Notre-Dame.

Dimanche, Mgr Monnier consacrera une chapelle au couvent des Petites Sœurs des Pauvres et lundi un autel au Sacré-Cœur.

Sa Grandeur continuera tous ces jours à confirmer dans le canton de Roubaix.

Dans la paroisse Saint Jean Baptiste. — La cérémonie de la première communion des enfants de la paroisse devant avoir lieu dimanche prochain à la messe de sept heures, il n'y aura pas ce jour-là de messe à huit heures. Les vêpres seront chantées solennellement à trois heures, et le sermon sera donné par M. l'abbé Dubar, professeur au collège Jeanne d'Arc à Lille.

Une réunion des Sauveteurs du Nord. — Les membres de la Société des Sauveteurs du Nord (section de Roubaix) se réuniront, dimanche 22 mai, à dix heures du matin, au café Pandore, pour examiner les modifications proposées par le conseil d'administration, en vue de réformer certains articles des statuts de la société. Il s'agit de la pension de retraite prévue par l'article 12.

Les organisateurs de la société avaient décidé qu'une pension de retraite pourrait être allouée aux sociétaires vieux ou infirmes comptant 60 ans d'âge et 15 années de sociétariat.

Pour différentes raisons, et bien que les résultats obtenus soient très satisfaisants, il y a lieu de constater que les auteurs des statuts avaient trop présumé, alors, des effets de la neutralité.

En conséquence, les membres de la commission proposeront, dans la réunion de dimanche, de porter à *vingt* années, au lieu de quinze, la période d'ancienneté nécessaire pour l'admission à la pension de retraite.

LE MEURTRE DE DESMET. — Nouveaux détails. — Vanoverloop a subi vendredi, à deux heures et demie, devant M. le juge d'instruction, un long interrogatoire; l'affaire avance à grands pas, conduite avec beaucoup de science et d'habileté à Lille par M. Delalé et à Roubaix par M. Lecomte.

C'est ainsi que, outre la déclaration de Verschaeve, qui est vraiment typique, et que nous avons rapportée il y a quelques jours, il y a celle de Mlle Marguerite Duguermont, 18 ans, brodeuse, rue du Luxembourg, cour Warin, qui a vu Vanoverloop avant de se jeter sur Desmel, s'écrier : « Je le tuerai ! »

La version de l'accusé. — Vanoverloop prétend avoir agi sur la provocation des autres. Il avait passé la journée dans des estaminets à l'Alliumette ; au retour, il se trouva dans la bagarre au café de l'Harmonie. C'est alors qu'entendant un individu crier Vive Motte ! Vive Motte ! il lui dit : « C'est bête de crier comme ça ! » Alors, continue-t-il, on se jeta sur lui, on le poursuivit.... A un moment donné, il se retourna, et envoya un coup de tête à M. Cartier qui le suivait de près : ce dernier roula dans les carreaux d'un café. A ce moment aussi, un nommé Quique vola le chapeau de M. Cartier.

C'est alors que nous voyons Desmet entrer en scène ; Desmet, toujours d'après les dires de Vanoverloop, sorti du café et se mit à la poursuite du prévenu. Celui-ci s'arrêta devant la pharmacie de M. Tellier, rue de Mouvaux (il était avec son jeune frère âgé de quinze ans) ; M. Desmet s'arrêta et tous deux s'injurièrent. M. Desmet, toutefois, céda vite et s'en alla; mais, ajoute Vanoverloop, il revint bien vite et se jeta sur Vanoverloop qui, d'un coup de tête, le renversa à terre.

Desmet tomba sur le trottoir, et Vanoverloop « fit comme pour donner un coup de pied », (sic) mais il ne sait pas s'il l'a donné !!

Voilà la version du prévenu : elle est, nous l'avons déjà dit, démentie par les témoins de la scène qui ont tous certifié que Vanoverloop était bien l'agresseur.

Les antécédents de l'accusé. — Vanoverloop est né à Roubaix, où il a presque toujours demeuré. Tout jeune encore, il a fréquenté l'école municipale de la rue Brezin. A 12 ans, il a commencé à travailler, d'abord comme apprenti mécanicien chez MM. Hennotte frères, rue du Grand-Chemin, où il resta deux ans, puis aux filatures Parent-Lemaire, rue du Parc, Ernould-Bayard, rue du Grand-Chemin, et chez M. Amédée Prouvost, au Ravet-Anchel, chez M. Devin ; le travail commença ensuite à lui manquer, sans doute parce qu'il devenait paresseux et vicieux : il resta 2 mois comme homme de peine chez MM. Skene et Devallée, rue Watt ; nous le voyons ensuite travailler à Lille, pendant quelques mois, chez M. Dansette, rue Auber ; l'hiver dernier, il alla chercher de l'ouvrage à Paris.

Quand l'histoire est arrivée, il avait travaillé 11 jours chez M. Amédée Prouvost, il était depuis quelques jours chez M. Cyrille Bertin, rue Winoc-Choqueel, à Tourcoing, lorsqu'on l'arrêta.

Les blessures de Vanoverloop. — Vanoverloop prétendant avoir été assailli, M. le Dr Castiaux l'a visité; il a trouvé quelques ecchymoses très légères, à la tempe gauche et à la joue : ce sont des coups reçus devant le café de l'Harmonie. Il n'y a, dit le médecin légiste, aucune incapacité de travail.

Les blessures de Cartier. — M. Cartier porte au nez la trace de deux coups d'ongle, à la joue gauche de fortes égratignures, au cuir chevelu une forte contusion ; enfin au poignet et au thorax, on constate la trace de coups violents qui n'ont pas occasionné de fracture il est vrai, mais qui entraîneront une incapacité de travail de 3 à 4 jours, dit le certificat médical.

L'autopsie de Desmet. — M. le docteur Castiaux, médecin-légiste, chargé de faire l'autopsie, a procédé le 10 mai, à l'Hôtel-Dieu de Roubaix, à cette opération. Son rapport vient d'être déposé par lui entre les mains de M. le juge d'instruction.

Sa longueur ne nous permet pas de le reproduire, contentons-nous d'en signaler les principaux points.

Outre des blessures à la jambe, au bras gauche, au thorax, le médecin s'arrête surtout aux blessures de la tête.

L'os temporel est fracturé; le trait de fracture, long de deux centimètres, intéresse la base de l'arcade zygomatique. A droite, l'os pariétal et le temporel sont le siège de fractures multiples : deux traits de fractures verticaux, réunis par une fracture horizontale, ici l'on remarque quelques esquilles (une sorte d'éclatement par une pression exagérée).

Après l'ouverture du crâne, on trouva, au niveau de la fracture de la région temporale, un vaste épanchement de sang coagulé situé entre l'os et la dure-mère, correspondant à une déchirure de l'artère méningée moyenne causée par la fracture du temporal. Le cattlot déprime fortement l'hémisphère cérébral.

Il y a donc, en conclut M. le docteur Castiaux, près de l'oreille gauche, un coup porté avec un instrument contondant à bord assez tranchant, comme un coup de soulier. « Tout indique que ce coup a été porté alors que Desmet était étendu sur le sol, la tête reposant sur le côté droit du trottoir, a été serrée entre le pavé et le pied du meurtrier. » On voit donc avec quelle violence sauvage Vanoverloop a dû frapper pour faire aussi, sous son pied, éclater pour ainsi dire la tête du malheureux Desmet.

M. le docteur Castiaux ajoute que Desmet est certainement mort des suites de ses blessures.

Un enfant blessé en tombant d'une balançoire. — Un petit garçon âgé de douze ans, Louis Delevitte, dont les parents demeurent rue de Croix, s'amusait le soir de l'Ascension sur une balançoire dans un patronage.

A un certain moment le pauvre enfant perdit l'équilibre et tomba si malheureusement qu'il se fractura l'avant-bras droit. M. le docteur de Chabert, qui lui a prodigué les premiers soins, l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

Une arrestation pour vols commis à Lille. — Nous avons dit, dans un de nos derniers numéros, qu'un nommé Louis Chantry, âgé de 23 ans, avait été arrêté pour plusieurs commis à Roubaix.

Jeudi matin, l'inculpé n'avait pas encore été transféré à la maison d'arrêt de Lille. Entre temps l'on avait appris que, peu de jours avant son arrestation, il avait fait des dépenses exagérées dans le quartier de l'Epeule.

Nous croyons savoir qu'interrogé sur la provenance de l'argent, Chantry ne sut que répondre. Toutefois, pressé de questions par M. Lecomte, commissaire de police du deuxième arrondissement, il aurait déclaré être l'un des auteurs des nombreux vols commis à Lille ; les objets volés avaient été soit cachés dans différents quartiers de Roubaix, soit engagés au Mont-de-Piété.

Ces déclarations ont été reconnues exactes et des recherches ont fait découvrir des services en argent ainsi que plusieurs chaînes et plusieurs montres en or.

Au cours de l'interrogatoire, l'on acquit la certitude que le beau-frère de l'inculpé, un certain Cyrille Vanderbiken, âgé de 25 ans, demeurant à Croix, cité Saint-Eloi, était de complicité dans ces différents vols.

Amené au commissariat, il fut interrogé et maintenu en état d'arrestation.

Est ce vrai ? — C'est une question que se posait une brave femme, en passant hier, devant la vitrine de la bijouterie située au 46 de la rue de la Gare ; elle avait vu inscrit que, pour 15 fr. 95, on peut y acheter une superbe montre en argent pour dame, avec sautoir, dernière création, également en argent ; elle est entrée, et s'est procuré, avec un empressement bien compréhensible, le précieux bijou qui est ravissant.

Ajoutons que, dans le même magasin, on trouve un joli bracelet en argent pour 3 fr. 50 ; un rond de serviette en argent, avec gravure du nom, pour 3 fr. 75 ; un excellent réveil, pour 3 fr. 50, et une foule d'autres articles tout aussi avantageux.

Tous ces objets proviennent de l'usine de Lac-au-Villers, près de Besançon.

Au moment de servir vos épinards, ajoutez y quelques cuillerées de la délicieuse crème d'Oostcamp, fraîche tous les jours, **rue du Bois, 13**, à Roubaix. (*Ne pas confondre.*)

Un accident rue de la Potennerie. — Un accident s'est produit vendredi matin, à onze heures, rue de la Potennerie, un garçon d'une douzaine d'années, Jean-Baptiste Tracoesne, est tombé dans la cave, chez ses parents, en montant un baquet de charbon. A ses cris, on s'empressa de lui porter secours. Dans sa chute, le jeune Tracoesne s'est fracturé le bras gauche. Un docteur, qui est venu donner ses soins au blessé, a déclaré que son état nécessitera un repos de quelques semaines.

Les accidents. — Une ouvrière soigneuse de la filature de MM. Lefebvre et Cie, rue Jules-Deregnancourt, a eu l'index de la main gauche écrasé en travaillant à son métier.

M. le docteur Bernard, qui a soigné la blessée, Zélie Lorthiois, âgée de 59 ans, demeurant rue des Champs, lui a ordonné un repos de quinze jours.

La laiterie d'Oostcamp vend en ce moment du beurre frais, légèrement salé, en mottes de deux kilogs, au prix de **2 fr. 80**.

— Les clients sont priés, dès à présent, de faire leurs commandes pour les beurres de conserves qui leur seront vendus à des prix exceptionnels. — Conservation garantie.

Les Messes du Dimanche 22 mai à Roubaix. — St-Martin : 5 h. 1/2, 6 heures, 7 h., 8 heur., 9 h., 10 h. (grand'messe) et midi. — Notre-Dame : 5 h., 6 h., 7 h., 8 h., 9 h. 1/2 (grand'messe) et midi. — Saint-Sepulcre : 6 h., 7 h., 8 h., 9 h., 10 heures (grand'messe) et midi. — Saint-Redempteur : 6 heures, 7 heures (pour les mères chrétiennes), 8 heures, 9 heures, 10 heures (grand'messe) et midi. — Saint-Jean-Baptiste : 6 h. 7 heures (Communion de la Première Communion), 10 heures (grand'messe). — Saint-Joseph : 5 heures, 6 heures, 7 h., 8 h., 9 h., 10 h. (grand'messe) et midi. — Sacré-Cœur : 6 h., 7 h., 8 h., 9 h., 10 h. (grand'messe) et midi. — Sainte-Elisabeth : 5 heures 6 h. (sermon en flamand), 7 h., 8 h., 9 h., 10 h. (grand'messe) et midi.

Croix. — *L'assistance médicale.* — Par arrêté préfectoral, M. le docteur Jenart vient d'être nommé médecin de l'assistance médicale gratuite de Croix, en remplacement de M. le docteur Wallez, démissionnaire.

— *Musique municipale.* — Les membres de la musique municipale de Croix sont tenus de se trouver au local de la société demain dimanche, à une heure et demie du soir, pour se rendre ensuite au concours hippique de Roubaix, qui a lieu dans la piste du Breucq. On compte sur l'exactitude de tous les musiciens.

Tout absent sera passible de l'amende, prévue par le règlement. (Grande tenue.)

Wasquehal. — *Les premières communions.* — La cérémonie des premières communions aura lieu dans la paroisse de Wasquehal, demain dimanche. Voici l'ordre des offices de la journée :

A sept heures et demie, grand'messe solennelle de première communion. La maîtrise exécutera les chants.

A six heures, neuf heures et demie et dix heures et demie, messes basses.

A quatre heures, vêpres solennelles avec sermon, suivies de la cérémonie du renouvellement des vœux du baptême et de la consécration au Sacré-Cœur et à la Sainte-Vierge.

Leers. — *Le Carrousel.* — Au carrousel qui a eu lieu jeudi, 230 dames et cavaliers ont pris part ; voici les résultats :

1er prix, Deroubaix, Estaimpuis, 30 francs; 2e, Brugge Aimé, Leers-Nord, 25; 3e, Pluquet Arthur, Nechin, 20; 4e, Verschaire, Blanc-Seau, 15 ; 5e, Derache Jules, Leers-France, 10; 6e, Henri Desprez, Estaimpuis, 5; 7e Dassonville, Herseaux, 5.

Dames : 1er prix, Mlles Deburne, Roncq, 15 francs; 2e, Demelemiester, Leers, 10; 3e, Deburne, Roncq, 5; 4e, Caliens, Leers, 5; 5e, Bracquevel, 5.

La quête faite au bénéfice des pauvres a produit 25 f. La musique municipale prêtait son concours à la fête. Le bal a été très animé.

Lannoy. — *La fête « Jeanne d'Arc ».* — C'est dimanche prochain que sera célébrée à Lannoy la fête en l'honneur de la grande Française.

Le Conseil municipal a été convoqué dans la journée de vendredi pour assister dimanche en corps à la messe de onze heures.

La musique municipale interprétera plusieurs morceaux et fera ensuite une sortie en ville.

— *Après les élections.* — Vendredi on a fait disparaître des murs de l'Hôtel-de-Ville les affiches qui y avaient été placardées pendant la période électorale.

Dans quelque temps, ces murs seront peints à nouveau.

Hem. — *Un avis de la Mairie.* — Tout cultivateur de lin ou de chanvre, qui veut bénéficier de la prime accordée par la loi, doit en faire la déclaration à la Mairie au plus tard le 1er juin pour les cultures de lin, et le 1er juillet pour les cultures de chanvre.

La prime n'est due qu'autant que la superficie cultivée en lin ou en chanvre est de huit ares au moins.

Communications

UNION FRATERNELLE DES COMBATTANTS DE 1870-71 DE L'ARMÉE ACTIVE. — La commission de la société l'« Union Fraternelle des Combattants de 1870-71 de l'Armée active», Grande-Rue, 77, rappelle aux sociétaires que la réunion mensuelle aura lieu dimanche 22 courant, à sept heures du soir. Présence indispensable.

VENDRE DU BON
VENDRE BEAUCOUP
VENDRE BON MARCHÉ

Telle est la devise de la grande laiterie d'Oostcamp qui vend en ce moment son délicieux beurre **3.10** le kilog.

A ce prix tout le monde peut en manger.

Rue du Bois, 13, et dépôts succursales.

ŒUFS FRAIS, 13, rue du Bois, 13.

La Maison **Soyez Père**, à Lille, fabrique malles, sacs et trousses de voyage, fait réparations. Grand choix couvertures de voyages. 29279—44080

Chaussures Economie par laqualité. — Cordonnerie de luxe Boucau-Verecke, 5, rue Pierre-Motte, Roubaix.

LA PETITE FEUILLE CATHOLIQUE

La *Petite Feuille catholique* est distribuée gratuitement chaque semaine, dans toutes les maisons de la ville de Roubaix.

Les personnes amies qui constateraient des irrégularités dans cette distribution sont priées d'en informer par écrit le gérant M. I. Duquenne, 71, Grande-Rue.

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale et à la librairie Wattebled, 39, rue Saint-Jacques.* 27620

Décidément, M. Dron veut bien attacher quelque valeur aux appréciations du *Journal de Roubaix*. En 1893, dans une circulaire aux électeurs, il invoquait par deux fois notre témoignage. Depuis dix jours, c'est encore un extrait d'un de nos articles qu'il fait afficher sur tous les murs de Tourcoing, en s'en prévalant comme d'une recommandation devant ses concitoyens.

L'honorable député sortant a eu le tort de ne pas citer le passage en entier et il s'est trompé en croyant qu'à nos yeux la valeur d'un homme public se mesure seulement à son intelligence ; il y a d'autres étiages pour l'apprécier avec exactitude : tels sont par exemple : le sens politique, le patriotisme, le respect de tous les droits légitimes, l'indépendance devant les partis et la dignité dans les brigues électorales.

Il ne nous semble pas qu'au Parlement comme au cours de cette période qui finit, M. Dron ait montré qu'il possède toutes ces qualités pourtant si essentielles.

Il manque certainement de sens politique en soutenant qu'aujourd'hui le péril pour la République est à droite.

Les élections du 8 mai auraient dû pourtant le rassurer. La majorité qu'elles nous font présager éloigne toute crainte de « péril clérical ». Est-ce que M. Deschanel, M. Poincaré et les autres républicains incontestés, qui seront les leaders de cette majorité, sont en humeur de nous préparer le « gouvernement des curés ? » Il n'y a vraiment rien dans leur passé qui puisse inquiéter les plus ombrageux libres-penseurs. D'ailleurs le « péril clérical, » personne n'y croit plus en France et les collectivistes tourquennois le faisaient entendre, il n'y a pas encore bien longtemps, à M. Dron lui-même.

En revanche, ce qui n'est pas douteux, c'est la marche en avant du socialisme. Il avait 600,000 voix en 1893 ; il en a 900,000 aujourd'hui. M. Dron croit-il que c'est en sollicitant si humblement l'appui des collectivistes tourquennois qu'il acquerra l'autorité nécessaire pour les combattre au Parlement — et pour les combattre surtout aux élections municipales prochaines ?

Dans le seul but de servir sa candidature, M. Dron a consenti, à Lille et à Roubaix, des compromis honteux et coupables. A Roubaix, il était avec Jules Guesde; à Lille, il est avec le colonel Sever. C'est ainsi qu'il travaille à pousser la République dans la voie révolutionnaire au bout de laquelle il y a le Césarisme.

Le Césarisme ! M. Dron n'en veut pas plus que nous. Et pourtant les radicaux comme lui nous y conduiraient fatalement, si la majorité parlementaire leur appartenait.

Nous voulons croire que M. Dron aime son pays, mais il place ses haines de parti au-dessus de son patriotisme.

Ne sait-il pas comme nous dans quelles difficultés intérieures la France est engagée en ce moment. Il sait les mauvais desseins qu'on a au dehors contre nous ; un ministre anglais ne nous les cachait pas l'autre jour dans un discours public à Manchester.

Selon un mot historique, il n'y a pas une faute à commettre — ni au dedans ni au dehors.

Est-ce donc l'heure pour les Français de favoriser la politique de casse-cou du radicalisme ?

Son avènement refroidirait la seule amitié puissante sur laquelle nous puissions compter en même temps qu'elle serait un encouragement pour ceux qui nous guettent.

Une ville d'affaires comme Tourcoing ferait preuve d'une singulière imprudence, en nommant en ce moment-ci un député d'opposition radicale et en paraissant s'associer ainsi à ceux qui veulent créer des embarras au gouvernement.

Voilà bien des motifs qui doivent empêcher les républicains tourquennois de renouveler le mandat de M. Dron.

Mais parmi ceux qui se sont prononcés pour lui au premier tour, combien sont maintenant écœurés par cette polémique de personnalités haineuses qu'il a poursuivie contre son compétiteur. Ses procédés de discussion ont été ceux de la basse presse révolutionnaire.

M. Dron a parlé et il a surtout écrit en homme que la menace d'un échec affole et qui sert bien plus ses intérêts que la cause de son parti. S'il succombe — ce qui est plus que probable — il le devra pour une part à ses violences de cette semaine.

Elles étaient si peu justifiées, s'adressant à un homme de la modération de M. Masurel !

M. Albert Masurel a accepté la candidature comme on accepte un devoir. Il aurait été, je crois, très reconnaissant à M. Dron si celui-ci avait eu une attitude politique permettant aux républicains libéraux de voter pour lui comme beaucoup — beaucoup trop — l'avaient fait précédemment.

Si M. Masurel était « l'égoïste » dont ne cesse de nous parler M. Dron, il serait resté tranquillement chez lui.

La vie parlementaire peut avoir des charmes pour les « politiciens » de carrière. — je prends ici l'expression dans son sens le plus favorable pour les politiciens qui, comme M. Dron, y ont adapté leurs habitudes, leur existence tout entière : elle n'a rien qui doive attirer un grand industriel.

En acceptant cette mission M. Masurel a dit comment il entendait la remplir. Son programme libéral et largement démocratique donne un démenti formel à toutes les accusations de M. Dron. Ce n'est pas le programme d'un « satisfait », ni d'un « repus, » c'est celui d'un citoyen convaincu qu'une évolution est nécessaire et qui est sincèrement résolu à y travailler.

Nous le disions à l'ouverture de cette période électorale, c'est un symptôme fort rassurant, dans cette époque sombre, que de voir des industriels comme M. Eugène Motte et comme M. Masurel comprendre que des sacrifices s'imposent aux classes possédantes et affirmer leur volonté de travailler à l'affranchissement moral et matériel des classes prolétariennes.

Entre M. Dron voulant persévérer dans la politique d'agitation stérile qui a fait tant de mal au pays et au parlementarisme, et M. Masurel, résolu à maintenir le gouvernement de la République dans des voies libérales et modérées, déterminé aussi à réaliser les réformes qui s'imposent, les électeurs tourquennois ne sauraient hésiter.

ALFRED REBOUX.

La logique des radicaux. — L'*Avenir*, qui est si fort en mathématiques, ferait bien de donner à ses patrons les radicaux quelques leçons de logique.

Dans son numéro du 10 mai, l'*Avenir* avançait qu'en treize ans les « cléricaux » avaient perdu dans le Nord 18,000 voix et les socialistes 88,000. Quelques jours plus tard le même organe des radicaux signalait à grand renfort de tam-tam, le grand « péril clérical », péril qui, suivant lui, menace l'existence même de la République. Quant au « socialisme » c'est un mythe, c'est utopique de croire qu'il existe.

On ne peut, en réalité, se moquer plus agréablement de ses lecteurs, à quelques jours d'intervalle.

Mais que voulez-vous ? Les besoins de la réclame électorale.

Ce qui est réellement en péril, c'est le radicalisme, n'en déplaise à l'*Avenir*, et le scrutin de dimanche le lui prouvera.

Les palinodies de l'« Avenir ». — Dans son numéro d'hier, l'*Avenir* écrit très sérieusement en parlant des partisans de M. Albert Masurel :

« Ils ont donc recruté des orateurs ou avocats de toute cause, appartenant à Roubaix (qui n'a rien à voir dans nos affaires) : orateurs réactionnaires — blancs ou panachés — dont l'éloquence égale la nullité prétentieuse. »

Ah oui, mais qu'est-ce qu'ils ont à voir dans nos affaires, M. Robert qui a parlé à la première réunion électorale du Casino, M. Mesureur qui s'est souvenu en faveur de M. Dron que Marcq-en-Barœul l'avait vu naître, M. Lagrillière-Beauclerc, M. Maxime Lecomte qui ont apporté le concours de leur foudroyante éloquence ?

Qu'ont à voir les Bruxellois recrutés, eux, pour les besoins électoraux de M. Dron ?

L'*Avenir* est bien mal venu de soulever un pareil lièvre.

Les incidents de la période électorale. — Nous avons relaté très impartialement les incidents qui se sont produits jeudi soir devant les cafés.

L'*Avenir*, lui, s'empresse de les mettre au compte des « réactionnaires »... naturellement, c'est toujours le lapin qui commence.

Qu'il veuille bien s'informer du nom de la personne qui a crié : « A bas la calotte ! » et qui a, ainsi, mis le feu aux poudres et il se convaincra peut-être que ce n'est pas un « réactionnaire », au sens du moins qu'il veut donner à ce mot.

Mais il est un autre fait, très édifiant aussi, qu'il est bon de narrer.

Un jeune homme, non encore électeur, était, jeudi soir, juché sur une chaise au *Café Moderne*, chantant à pleins poumons, sous le regard bienveillant de M. Dron, une chanson contre M. Masurel.

Survient le frère aîné du chanteur qui, à juste raison, le fait taire. Mais ceci n'est pas du goût de certains auditeurs, et le malheureux est immédiatement injurié et frappé.

Ceci se passe de commentaires.

L'affiche suivante a été placardée :

M. DRON JUGE PAR L'« EGALITÉ »

» C'est singulier, ce n'est jamais qu'à la fin de son mandat que M. Dron s'aperçoit qu'il y a des ouvriers qui souffrent.

» Trop tard, Monsieur, trop tard. »

(*Egalité* du 2 juin 1897, n° 152, 3e page, 3e colonne.)

« Ouvriers, rappelez-vous toujours le « grand coup » de 1893 lorsqu'à Delphin Dumortier, ainsi qu'au parti ouvrier, M. Dron donna publiquement son baiser de Judas.

(*Egalité* du 4 juin 1897, 3e page, 2e colonne.)

» Au sujet d'une grève survenue en juin 1897, M. Descheerder écrivait :

» M. Dron, l'homme aux treize jours, a tort de se mettant aux républicains libéraux de voter pour lui comme beaucoup — beaucoup trop — l'avaient fait précédemment.

» Les crachats lui retomberont sur le nez, car chacun sait à Tourcoing que s'il est un homme auquel on puisse reprocher d'avoir voulu faire des syndicats sa chose et de s'en être servi pour des ambitions politiques, c'est M. Dron.

(*Egalité* du 16 juin 1897, 3e page, 3e colonne.)

Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'assemblera, en vertu d'une autorisation de M. le Préfet du Nord, le mardi 24 courant, à huit heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville, grande salle des mariages, pour l'ouverture de la seconde session ordinaire de l'année (durée 15 jours).

Voici la nomenclature d'un certain nombre d'affaires qui, entre autres, seront ou pourront être appelées dans le cours de cette session :

Compte des dépenses imprévues. — Assurance de propriétés communales. — Service des eaux. Marchés pour la fourniture des huiles nécessaires aux usines élévatoires en 1898 et 1899. — Compte administratif et compte de gestion du receveur pour 1897. — Hospices et Bureau de bienfaisance. Comptes pour 1897. Budget supplémentaire de 1898. — Académie de dessin. Projet de construction. Observations du Conseil des Bâtiments civils. — Union Sténographique de Tourcoing. Demande de subvention pour un grand concours international. — Création d'un nouveau cimetière au Pont-de-Neuville. Observations de M. le Préfet au point de vue financier. Nouvelle délibération à prendre. — Conditionnement : Règlement des dommages d'incendie. — id. Restauration des parties des bâtiments et matériel atteints par l'incendie. Crédit. — Demande de bourse pour le lycée. — Organisation d'un festival au Blanc-Seau. Allocation à fixer. — Fabriques d'églises. Comptes de 1897. Budgets de 1899. — Musée. Acquisition d'une statue. Subvention allouée par le ministre des beaux-arts. — Etablissement d'une ligne téléphonique reliant le poste de police de la Croix-Rouge avec le commissariat central.

Liquidation de pension en faveur de la veuve d'un brigadier de police, récemment décédé. — Demande de subvention par la société dite « Orphéon de la Jeunesse lyrique. » — Chemin de grande communication n° 3. Règlement de l'indemnité de cession de terrain due à ou par la ville. Discussion avec le propriétaire intéressé. — Construction d'une double voie de tramway entre le coutour Saint-Christophe et le Lycée. Règlement du montant de la dépense.

Demandes diverses pour transfert du marché aux oiseaux. — Demande de secours par la veuve d'un sous-officier de pompiers casernés, décédé récemment. — Emploi par reproduction, en attendant le vote du budget supplémentaire de crédits permes. — Liquidation de pension de retraite en faveur d'un pompier. — Jury criminel. Délégation de deux conseillers par canton pour faire partie de la commission chargée de dresser la liste préparatoire. — Chemins vicinaux. Vote de ressources pour 1899. — Id. Ressources et dépenses à inscrire au budget supplémentaire de 1898.

Ecole de garçons au quartier du Brun-Pain. — Projet de construction. — Plans et devis. — Service du gaz. — Canalisations supplémentaires. — Demande de réduction du tarif de l'octroi. — Réduction ou suppression des droits sur la bière. — Taxe de remplacement. — Réception des travaux et fournitures. — Cessions de terrains à la voie publique. — Crédits supplémentaires. — Sociétés de famille.

Rapports de commissions. — Grands travaux. — Projet d'acquisition d'un immeuble destiné à y installer le tribunal de commerce, les justices de paix et les prud'hommes. (M. Cordier, rapporteur. — Chemin de fer. — Remaniement de la gare principale. Communication d'une dépêche M. le ministre des travaux publics. Enquête. (M. Muller, rapporteur.)

Finances. — Demande de remboursement du prix d'une concession au cimetière. (M. Destombes, rapporteur). Transferement des preneurs en voiture cellulaire (même rapporteur). — Demande de la chambre de commerce pour participation aux recettes du conditionnement (M. Muller, rapporteur). — Finances et Beaux-Arts. — Demande de subventions par la société de gymnastique « La Jeunesse du Blanc-Seau pour un concours. (M. Lorthiois, rapporteur). — Finances et fêtes. — Demande de subvention par l'« Union vélocipédique tourquennoise » pour course de fond. (M. Charles Lordan, rapporteur.)

Voirie. — Pose de rails Decauville. (M. Dacoulombier, rapporteur). — Reconstruction et élargissement de la chaussée dans la partie de la rue du Flocon comprise entre les rues du Rhin et de Belfort. (M. Dacoulombier, rapporteur). — Classement et mise en état de viabilité de la rue d